

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 5 : agir au plus près des habitants	A5
Offre de formation professionnelle sous statut scolaire pour la rentrée 2020	

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de l'éducation,
VU la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République,
VU la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,
VU le Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles du 18 mai 2012,
VU la note de cadrage du 3 mai 2019 sur l'évolution de l'offre professionnelle initiale pour la rentrée 2020 intervenue entre les autorités académiques et la Région des Pays de la Loire,
VU la convention annuelle de l'offre de formation professionnelle initiale sous statut scolaire pour la rentrée 2020, signée le 5 février 2020, entre la Région, le Rectorat et la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (D.R.A.A.F.),
CONSIDERANT la demande en date du 13 mars 2020 du lycée lycée Saint-Félix-la-Salle de Nantes
CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,
CONSIDERANT l'avis de la commission Education et Lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'avenant n° 1 à la convention annuelle sur l'offre de formation professionnelle initiale sous statut scolaire pour la rentrée 2020-2021, présentée en annexe 1 ;

AUTORISE
la Présidente à signer ladite convention.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop at the top, followed by several horizontal strokes and a final flourish at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ
Contre : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain

REÇU le 04/05/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs